

Au fil de l'actualité

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **59 (1967)**

Heft 10

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

sociale doit prévenir et corriger les injustices et empêcher que certaines catégories sociales ne soient acculées à la misère. De manière générale, la politique sociale doit s'employer à élever la condition des groupes encore déshérités et à surmonter les oppositions entre les classes. En bref, la politique sociale doit créer la stabilité qui est la condition de la croissance économique et d'une saine évolution politique.

Au fil de l'actualité

Par Jean Möri

Cinquante ans d'unité syndicale

Constant Frey n'a rien perdu ni de son érudition, ni de sa méthode, ni de sa verve réjouissantes.

Ses amis de la sous-fédération du personnel de surveillance et de sécurité (VAS) de la Fédération suisse des cheminots ont sans doute apprécié à sa grande valeur l'excellent historique de cinquante ans d'unité syndicale qu'il vient d'écrire à l'occasion du jubilé de cette organisation.

Joliment imprimée, cette plaquette d'une cinquantaine de pages évoque avec un sens étonnant du raccourci et de la concision frappante une très instructive histoire syndicale. Hans Düby a bien raison de rappeler cette forte parole de son prédécesseur Robert Bratschi: «On ne peut ni œuvrer utilement dans le présent, ni préparer l'avenir si on ignore le passé.» Et le président central Erwin Volkmer tout autant quand il écrit dans son introduction: «Deux choses surtout donnent à la vie individuelle une fin en dehors d'elle-même: la famille et la vie professionnelle.»

Tout au long de son évocation, Constant Frey corrobore ces constatations. C'est en définitive dans le syndicalisme que la personnalité ouvrière s'épanouit vraiment. C'est la source de jouvence de la solidarité, de la mutualité et de l'action continue au service du bien commun.

En dix chapitres denses et sobres, l'auteur nous mène en chemin de fer avec les cheminots d'autrefois, signale les premiers obstacles et les premiers succès, se penche sur les maladies d'enfance du syndicalisme, les divergences d'ordre idéologique et la dispersion des forces qui en découlent trop souvent. Mais après ces épreuves les cinq sections dispersées se retrouvent dans la Société du personnel de surveillance des services de la voie, de la sécurité et des ateliers, que l'on voit aux origines de la sous-fédération actuelle.

Du passage passionnant consacré à la grève générale de 1918, dont on s'apprête à commémorer également le cinquantième anniversaire en novembre prochain, retenons ce bilan :

« Les survivants des journées de novembre 1918 sont encore fiers d'y avoir pris une part active. Ils ont raison, car les résultats de cette explosion de la colère du peuple travailleur, pour ne pas avoir tous été immédiats, n'en furent pas moins considérables. Dans le domaine social, on lui doit l'introduction rapide de la journée de huit heures dans les fabriques et dans les entreprises de transport et de communications, comme aussi les projets ultérieurs d'assurance-chômage et d'assurance-vieillesse et survivants. Sur le plan fédéral, l'introduction du système de la représentation proportionnelle pour l'élection du Conseil national, à partir de 1919, nous valut un Parlement représentant mieux la constellation politique du pays et l'élection de plusieurs cheminots au Conseil national.

» Mais c'est surtout dans le domaine moral que notre pays a su tirer les conséquences de cette dure leçon : Les milieux éclairés de la bourgeoisie se rendirent compte que la défense nationale a aussi des aspects économiques et sociaux ; les erreurs de la première guerre mondiale ne se renouvelèrent pas pendant la seconde où le mouvement syndical fut associé aux mesures de ravitaillement, de rationnement et de contrôle des prix. De leur côté, les travailleurs suisses avaient pris conscience de leur force numérique. Les organisations syndicales sortirent de cette épreuve riches d'une expérience qui leur fit désirer une indépendance totale vis-à-vis du mouvement politique, comme aussi une plus grande cohésion sur le plan de la profession. »

Le 30 novembre 1919, une grande assemblée constitutive porte sur les fonts baptismaux la Fédération suisse des cheminots, la vaillante SEV dont on apprécie toujours plus la fidélité et la coopération à l'Union syndicale suisse et à l'Union fédérative du personnel de la Confédération.

Deux graves crises économiques et une seconde guerre mondiale, après la « dernière » guerre, sont deux chapitres qui nous mènent à la « haute conjoncture » et aux préoccupations actuelles. Non sans rappeler au-delà des améliorations successives de la condition du personnel de surveillance et de sécurité, celles dont bénéficièrent l'ensemble des cheminots et de la classe ouvrière, grâce à l'action des syndicats.

On peut compter sur Constant Frey, il n'omet ni le Plan Wahlen d'extension des cultures, ni l'AVS, ni la réduction de la durée du travail dans son périple. Il rend à chacun selon ses mérites ; sans oublier bien entendu l'Union syndicale suisse qu'il continue à servir par intermittences à notre satisfaction la plus grande.

Nous nous en voudrions de retrancher le moindre mot à la leçon qu'il tire en terminant :

«Le bilan des cinquante dernières années est fort réjouissant. La promesse faite par les statuts au jeune cheminot qui adhère à notre organisation professionnelle a été tenue. Dans la VAS comme dans toute la SEV, rien n'a jamais été négligé pour assurer la sauvegarde des membres au point de vue social, économique et professionnel. Il ne suffit pas de comparer les traitements et les tableaux de service de 1917 à ceux de 1967 pour juger du relèvement du standard des travailleurs du rail. Dans tous les domaines (régime disciplinaire, locaux de service, uniforme, relations humaines, etc.) nous avons obtenu des améliorations qui nous acheminent vers une démocratie économique qui doit compléter la démocratie politique à laquelle nous sommes tous attachés. Il convient d'en remercier aussi bien nos partenaires sociaux que nos hommes de confiance d'hier et d'aujourd'hui.

» Puisse ce demi-siècle de syndicalisme des cadres techniques de nos chemins de fer servir d'exemple aux générations futures et encourager ces jeunes membres à prendre une part active au développement nonstant de la VAS et de la SEV.»

Un programme mondial du BIT pour le développement des ressources humaines

Lors de la 43^e session du Conseil économique et social, qui s'est déroulée en juillet dernier à Genève, M. Jenks, principal directeur général adjoint du BIT, rappelait que la paix et la justice sociale constituent les buts inséparables des membres amis des Nations Unies, dont l'œuvre repose sur trois principes fondamentaux: la tolérance et le bon voisinage, la dignité et la valeur de l'être humain, celui du progrès économique et social de tous les peuples enfin.

Une des préoccupations les plus pressantes du BIT, a dit M. Jenks, «demeure le développement des ressources humaines en tant que facteur de progrès économiques». Il évoqua à ce propos différentes décisions de conférences régionales de l'OIT sur le continent américain, en Asie et en Afrique. Le BIT se propose de lancer en 1969, à l'occasion du 50^e anniversaire de sa fondation, un programme mondial pour le développement des ressources humaines.

Un autre problème intéresse le BIT, c'est celui de l'accroissement démographique. Avec d'autres institutions internationales, il se propose d'entreprendre une étude sur les conséquences de ce phénomène pour la formation, l'emploi et le bien-être des travailleurs.

Evoquant la coordination nécessaire des activités des membres de la famille des Nations Unies, M. Jenks se prononça en faveur de cet objectif «à condition que de telles initiatives soient entreprises dans des conditions d'indépendance pour les diverses organisations.»

Félicitons M. Jenks d'avoir insisté de façon aussi catégorique sur l'indépendance nécessaire dont doit bénéficier l'Organisation inter-

nationale du travail dans son action. Elle offre l'avantage inestimable, de par la composition tripartite (gouvernement, employeurs, travailleurs) de ses différents organes, d'associer à ses travaux non seulement des représentants gouvernementaux des Etats membres, mais encore ceux des associations centrales d'employeurs et de travailleurs.

Le fameux tripartisme renforce incontestablement les décisions prises par l'Organisation internationale du travail, puisqu'elles sont inspirées de façon directe et pressante également par les représentants qualifiés des partenaires sociaux.

Coopération technique

Au cours de sa 43^e session, le Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC) a voté une série de résolutions dont nous retiendrons ce qui suit :

En ce qui concerne l'évaluation des programmes de *coopération technique*, le conseil prie le Comité administratif de coordination de demander au groupe d'étude interinstitutions de procéder à un examen approfondi des mesures prises ou envisagées par les organismes des Nations Unies pour perfectionner et rationaliser les méthodes suivies dans l'établissement et l'exploitation des rapports, afin de les mieux adapter à d'autres nouveaux projets ou programmes éventuels.

Le conseil s'est également félicité de la mise en route d'un projet de recherche «visant à mettre au point des méthodes et techniques perfectionnées pour l'évaluation des projets par secteur et l'incidence globale de l'ensemble des programmes».

A l'unanimité, le conseil a demandé un rapport au directeur général sur les possibilités de tenir une conférence consacrée au développement économique, dont l'objet serait de favoriser un échange d'idées, de principes et d'expériences dans ce domaine.

Une autre résolution porte notamment sur les montants maximums des ressources par pays pour 1969 et les trois années suivantes, spécialement en ce qui concerne les projets régionaux de chaque organisation participante, les frais généraux, la réserve de qualification et le remboursement au fonds de roulement des allocations d'urgence faites au cours de l'année précédente.

A ce même sujet, une résolution approuve le programme ordinaire de l'ONU pour 1968 et le crédit de 6 400 000 dollars qui sera demandé à l'assemblée générale.

A l'unanimité, une résolution approuve l'idée de traiter dans un ordre prioritaire les questions suivantes : encouragement de la production et de la consommation de protéines alimentaires classiques dans les pays en voie de développement, de même que la consommation directe de graines oléagineuses et l'emploi de concentrés protéiques de poisson ; des mesures pour éviter les pertes de denrées alimentaires ;

la création enfin d'institutions nationales d'études, de recherches et de formation dans les pays en voie de développement.

Ces préoccupations convergent avec les intentions manifestées par Nestlé S.A. à l'occasion du centième anniversaire de sa fondation de faire également des recherches en ces matières. La pénurie de protéines et de calories, spécialement dans les pays en voie de développement, présente un caractère grave.

Une résolution consacrée au programme alimentaire mondial demande à l'assemblée générale et à la conférence de la FAO de fixer pour 1969 et 1970 un objectif de 200 millions de dollars pour les contributions volontaires à ce titre, 33 % au moins de ce montant devant être fournis en espèces et en services.

Un colloque a été convoqué à Athènes par le Conseil du développement industriel des Nations Unies, bien avant qu'un putsch ait renversé le Gouvernement démocratique de la Grèce et mis ce pays sous la coupe d'une dictature militaire.

Des objections ont été faites dès lors à cette intention et l'on a proposé de le tenir au siège de l'ONUDI à Vienne.

Cette motion n'a malheureusement pas été mise aux voix. Probablement parce qu'elle risquait d'être rejetée.

Il est fort probable que si cette décision de tenir le colloque sur le thème du développement à Athènes est maintenue, la participation s'en ressentira très certainement.

Une résolution adoptée à l'unanimité est consacrée à la mise en valeur et l'utilisation des ressources humaines, qui met l'accent sur la formation d'une main-d'œuvre qualifiée allant de pair avec la diffusion de l'enseignement, en vue d'aider les jeunes générations à se préparer au rôle qui leur revient dans la promotion d'une économie et d'une société modernes.

Changement technologique dans les industries du bois

Plus de 200 délégués représentant des gouvernements, des employeurs et des travailleurs, ont pris part à la conférence technique tripartite des industries du bois et de l'ameublement convoquée en septembre à Genève par l'Organisation internationale du travail.

Une première série de conclusions concernent les changements technologiques dans les industries du bois et de l'ameublement.

Après avoir passé en revue les effets que les innovations techniques pourraient avoir sur l'emploi, la conférence préconisa la protection méthodique des ressources forestières mondiales et une aide des pays industrialisés aux pays en voie de développement en ce qui concerne les techniques à haute teneur de main-d'œuvre et de capital. La conférence recommande également la collaboration internationale qui devrait bénéficier de l'appui des gouvernements ainsi que de l'industrie intéressée. La tâche de l'OIT est de recueillir, traduire et

diffuser des informations sur les méthodes de formation professionnelle.

Dans une seconde série de conclusions, la réunion attire l'attention sur le taux des accidents et des maladies professionnelles particulièrement élevé dans cette industrie et préconise des mesures de sécurité et d'hygiène accrues.

Les programmes de formation professionnelle devraient accorder davantage d'attention aux questions de sécurité et d'hygiène du travail au moyen de la propagande, d'expositions, de concours, etc.

Retenons aussi la suggestion de munir d'emblèmes spéciaux les produits dangereux, de favoriser l'échange et la diffusion d'informations de nature technique et de toxicologie, de publier des statistiques permettant des enseignements valables en vue de la prévention des accidents de travail et des maladies professionnelles. Parmi les mesures de sécurité énumérées par la commission, mentionnons la normalisation de dispositifs électriques, les installations de lutte contre le feu, la protection contre l'air comprimé, les limites de concentration des gaz, vapeurs et poussières nuisibles.

Deux résolutions ont été adoptées.

La première souhaite une étude plus régulière des problèmes spécifiques qui préoccupent les travailleurs du bois et de l'ameublement.

La seconde postule une intensification des études de l'utilisation générale de la main-d'œuvre, spécialement dans les pays en voie de développement. L'OIT devrait collaborer avec les organisations internationales intéressées en vue de favoriser le développement des exportations de produits en bois, semi-finis ou finis par les pays en voie de développement. Cela permettrait à ces pays de résorber plus facilement le chômage et le sous-emploi.

Enfin, pour faire face à la pénurie de logements qui se manifeste également dans la majorité des pays en voie de développement, la réunion exprime le vœu que l'OIT accorde une attention particulière aux répercussions de cette situation fâcheuse sur les industries du bois et de l'ameublement.

Un nouveau secrétaire général à la CISL

Au début de cette année, Omer Becu avait démissionné de ses fonctions de secrétaire général de la Confédération internationale des syndicats libres (CISL) pour cause de maladie.

Laborieuses furent les recherches d'un successeur. Elles ont enfin abouti.

Le comité exécutif de la CISL a nommé le 4 octobre dernier G. Buitier à cette haute fonction.

D'origine hollandaise, Buitier est né en 1922. Il est diplômé ès sciences économiques. Il a milité dans la résistance. Dès 1947, il fut occupé au département de la recherche de la Fédération hollandaise

des ouvriers sur métaux. Durant quelques années, il travailla également au secrétariat de la Fédération internationale des métallurgistes.

Chargé des problèmes économiques dans son pays, Buitter s'est spécialisé ensuite dans les affaires se rapportant au Benelux (accord douanier groupant la Belgique, les Pays-Bas et le Luxembourg), puis à l'intégration économique européenne.

En 1956, les organisations syndicales groupées pour la défense de leurs intérêts, lui confiaient le poste de secrétaire général de l'Intersyndicale de la CECA à Luxembourg. Lorsque la Communauté économique européenne fut constituée, les fédérations syndicales des six pays de la CEE lui confièrent le secrétariat syndical européen, dont la tâche principale est de coordonner la défense des intérêts des travailleurs dans les divers organes de la communauté.

Nous félicitons le collègue Buitter de son élection et lui souhaitons plein succès dans sa difficile mission.

Relève au secrétariat syndical européen CISL

Ensuite de la nomination du collègue Buitter au poste de secrétaire général de la CISL, le comité exécutif du secrétariat syndical européen a élu T. Rasschaert en qualité de nouveau secrétaire général et confirmé la nomination de W. Braun au poste de secrétaire.

Un Suisse à la présidence des industries graphiques

Au cours d'une réunion tenue à Locarno en septembre dernier, M. Hans Wyss, imprimeur à Berne, a été élu président du Conseil d'administration du Bureau international des fédérations patronales des industries graphiques. Ce bureau, fondé en 1930, assure une étroite collaboration entre toutes les fédérations patronales de l'imprimerie et des arts graphiques de l'Europe occidentale.

M. Wyss est membre du conseil d'administration du Bureau international depuis 1950. Il fut président de la Société suisse des maîtres imprimeurs de 1949 à 1962.

On se réjouit également de voir un Suisse présider une importante internationale patronale.

Notre pays a certainement le plus grand intérêt à cette présence active de compatriotes dans des associations économiques ou professionnelles de composition internationale.